

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

N°95

Du 30 juin 2023

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 95

Du 30 JUIN 2023

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

| Arrêté | Date | <u>INTITULÉ</u> | |
|-----------|----------|---|--|
| 2023/2372 | 30/06/23 | Relatif à l'intérim du poste de sous-préfet de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à compter du 1er juillet 2023 et portant délégation de signature | |

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - BCIIT



ARRÊTÉ N° 2023 / 2372

Relatif à l'intérim du poste de sous-préfet de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à compter du 1er juillet 2023 et portant délégation de signature

La Préfète du Val-de-Marne, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

- **VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et la région Île-de-France ;
- **VU** le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAULT en qualité de préfète du Val-de-Marne ;
- **VU** le décret du 24 août 2016 portant nomination de Madame Martine LAQUIEZE en qualité de sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses ;
- VU le décret du 13 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Bachir BAKHTI en qualité de sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;
- **VU** le décret du 14 décembre 2022 nommant Madame Naaïma MEJANI, sous-préfète chargée de mission auprès de la préfète du Val-de-Marne, en qualité de secrétaire générale adjointe ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 novembre 2021 portant nomination de Madame Olivia GALLET dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de secrétaire générale de la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bachir BAKHTI, sous-préfet de Nogent-sur-Marne;
- VU l'arrêté préfectoral du 3 février 2023 portant délégation de signature à Madame Naaïma MEJANI, sous-préfète chargée de mission, secrétaire générale adjointe ;

- VU L'arrêté préfectoral n°2023/00749 du 28 février 2023 portant délégation de signature à Madame Martine LAQUIEZE, sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 mars 2023 portant admission à la retraite de Madame Martine LAQUIEZE à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- **SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTÉ:

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: Monsieur Bachir BAKHTI, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, est chargé de l'intérim des fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à compter du 1^{er} juillet 2023 et ce durant toute la durée de la vacance de ce poste.

<u>ARTICLE 2</u>: A compter de la date et pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}, délégation est donnée à <u>Monsieur Bachir BAKHTI</u>, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, requêtes juridictionnelles, décisions engageant les crédits de l'État et documents relevant des attributions de l'État dans l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à l'exception des actes suivants :

- déclinatoires de compétences
- arrêtés de conflit
- mémoires introductifs d'instance
- réquisitions du comptable public
- recours déférant au tribunal administratif les actes des collectivités territoriales ou de leurs établissements en application des articles L. 2131-3 et L. 3132-1 du code général des collectivités territoriales
- recours déférant à la chambre régionale des comptes les actes financiers des collectivités territoriales ou de leurs établissements en application des articles R. 232-1, R. 232-2 et R. 232-3 du code des juridictions financières
- réquisitions de la force armée
- <u>ARTICLE 3</u>: À compter de la date et pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}, subdélégation est donnée, en outre, à <u>Monsieur Bachir BAKHTI</u>, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, l'effet de signer les décisions relatives à la commission consultative d'aide aux riverains de l'aéroport d'Orly ainsi qu'à la Commission consultative de l'environnement d'Orly.
- <u>ARTICLE 4</u>: À compter de la date et pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}, délégation est donnée, en outre, à <u>Monsieur Bachir BAKHTI</u>, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, à l'effet de signer, viser ou approuver tous documents, correspondances ou décisions relevant des attributions de l'État dans le département du Val-de-Marne se rapportant aux matières suivantes :
- habitat : élaboration et suivi du plan départemental d'éradication de l'habitat indigne, coordination des actions des services compétents en matière de lutte contre l'insalubrité et signature des procès-verbaux et décisions du CODERST « insalubrité ».
- <u>ARTICLE 5</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de <u>Monsieur Bachir BAKHTI</u>, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 3, 4 et 5 du présent arrêté sera exercée par <u>Madame Naaïma MEJANI</u>, sous-préfète, chargée de mission, secrétaire générale adjointe de la préfecture du Val-de-Marne.
- <u>ARTICLE 6</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Bachir BAKHTI**, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 du présent arrêté sera également exercée par **Madame Olivia GALLET**, secrétaire générale de la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses, à l'exclusion:
- des décisions d'octroi du concours de la force publique pour les expulsions locatives

- des décisions valant substitution des maires
- des arrêtés à portée réglementaire
- des documents et décisions d'assignation à résidence, de placement en rétention administrative et de reconduite à la frontière

<u>ARTICLE 7</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de <u>Madame Olivia GALLET</u>, la délégation donnée à l'article 6 ci-dessus sera exercée, pour les affaires relevant de leur mission ou bureau respectif par :

- Madame Carole BUGEAU, attachée, chef du bureau de l'accueil et du séjour des étrangers, et, en son absence ou en cas d'empêchement, par Madame Anissa TIBAH, attachée, adjointe au chef du bureau;
- Monsieur Pascal BURLOT, attaché principal, chef du bureau de la réglementation générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Olivia GALLET et de Monsieur Pascal BURLOT, Madame Carole BUGEAU et Madame Anissa TIBAH sont également habilitées à signer :

- les autorisations de transport de corps et d'urnes cinéraires en dehors du territoire métropolitain et les dérogations au délai légal d'inhumation et de crémation des corps ;
- les habilitations des entreprises privées de pompes funèbres et de leurs établissements secondaires ;
- la délivrance des récépissés de déclaration des associations.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Olivia GALLET, de Monsieur Pascal BURLOT, de Madame Carole BUGEAU et de Madame Anissa TIBAH, délégation est également donnée à Madame Catherine PERON, chargée de mission, et à Madame Christine TEILHET, chargée de mission, afin de signer :

- les autorisations de transport de corps et d'urnes cinéraires en dehors du territoire métropolitain et les dérogations au délai légal d'inhumation et de crémation des corps ;
- les habilitations des entreprises privées de pompes funèbres et de leurs établissements secondaires ;
- la délivrance des récépissés de déclaration des associations.

<u>ARTICLE 8</u>: L'arrêté préfectoral n°2023/00749 du 28 février 2023 portant délégation de signature à **Madame Martine LAQUIEZE** est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2023.

ARTICLE 9: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 30/06/2023

La préfète du Val-de-Marne

Sophie THIBAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A:

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne Direction des Ressources Humaines et des Moyens

21-29 avenue du général de Gaulle 94038 CRETEIL Cedex

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Ludovic GUILLAUME

Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

Impression : service reprographie de la Préfecture Publication Bi-Mensuelle